

Direction de l'Aviation Civile
A l'attention de Mme Le Bouter
Délégation des Pays de la Loire
BP 4309
44 343 Bouguenais Cedex

Nantes, le 22 décembre 2015,

OBJET : INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS LIEES AU PROJET DE PARC EOLIEN DES LANDES DE PRUILLE

Madame Le Bouter,

En 2010, nous vous sollicitons pour une demande de servitude concernant un projet éolien sur la commune d'Armaillé (49).

En décembre 2013, vous nous avez fait part de votre avis favorable au projet. (Réf : 3109/DSAC-O/PDL)

Le modèle de machine initialement prévue n'étant plus commercialisé, nous sommes dans l'obligation de changer le modèle de machine et de déposer un Permis de Construire Modificatif, ainsi qu'une demande de modification de notre arrêté préfectoral d'exploitation. Nous tenions à vous informer de cette évolution du projet, et en particulier de l'évolution du gabarit des machines.

Ci-après voici les coordonnées des éoliennes, qui sont inchangées, ainsi que la hauteur maximale de la zone au sol et la hauteur des éoliennes (en bout de pale), inchangée pour l'éolienne E1 et plus basse d'un mètre pour les éoliennes E2, E3 et E4.

Machine	Longitude	Latitude	Altitude en mètres NGF	Hauteur en bout de pale (m)
E1	-1° 9' 33.71"	47° 42' 25.59"	80	130
E2	-1° 9' 57.68"	47° 42' 21.36"	74,5	145
E3	-1° 9' 48.15"	47° 42' 13.78"	73,5	145
E4	-1° 9' 39.08"	47° 42' 6.59"	69,1	145

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Chantal BOUËSSAY
Chef de projets





Monsieur le Commandant de la zone aérienne de défense Nord
Division environnement aéronautique
B.P. 29
37130 CINQ-MARS-LA-PILE

Nantes, le 22 décembre 2015,

OBJET : INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS LIEES AU PROJET DE PARC EOLIEN DES LANDES DE PRUILLE

Monsieur,

Le 24 octobre 2012, vous nous avez fait part de votre avis favorable au projet de parc éolien Les Landes de Pruilé situé à Armaillé (49). (Réf N° 429 /CDAOA/ZAD Nord/Cdt)

Le modèle de machine initialement prévue n'étant plus commercialisé, nous sommes dans l'obligation de changer le modèle de machine et de déposer un Permis de Construire Modificatif, ainsi qu'une demande de modification de notre arrêté préfectoral d'exploitation. Nous tenions à vous informer de cette évolution du projet, et en particulier de l'évolution du gabarit des machines.

Ci-après voici les coordonnées des éoliennes, **qui sont inchangées**, ainsi que la hauteur maximale de la zone au sol et la hauteur des éoliennes (en bout de pale), **inchangée pour l'éolienne E1 et plus basse d'un mètre pour les éoliennes E2, E3 et E4.**

Machine	Longitude	Latitude	Altitude en mètres NGF	Hauteur en bout de pale (m)
E1	-1° 9' 33.71"	47° 42' 25.59"	80	130
E2	-1° 9' 57.68"	47° 42' 21.36"	74,5	145
E3	-1° 9' 48.15"	47° 42' 13.78"	73,5	145
E4	-1° 9' 39.08"	47° 42' 6.59"	69,1	145

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Chantal BOUËSSAY
Chef de projets